



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7011<sup>e</sup>** séance

Jeudi 25 juillet 2013, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. DeLaurentis . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. De Antueno
	Australie . . . . .	M. Bliss
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Sharifov
	Chine . . . . .	M. Shen Bo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Ustinov
	France . . . . .	M. Gorjestani
	Guatemala . . . . .	M. Delgado Samayoa
	Luxembourg . . . . .	M. Maes
	Maroc . . . . .	M. Taib
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Griffiths
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. M'Beou

## Ordre du jour

### La situation dans la région des Grands Lacs

Appui en faveur de l'Accord-cadre pour la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387)

Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire générale par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/394)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mozambique.

**M. Balóí** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est honorée de participer au présent débat ministériel sur la situation dans la région des Grands Lacs sous votre présidence. Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport riche en information (S/2013/387) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. La SADC félicite également M<sup>me</sup> Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, pour leur précieux appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

En tant qu'un des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, la SADC juge encourageante la progression régulière de sa mise en œuvre. Nous saluons l'engagement soutenu du Secrétaire général en faveur de ce processus. La visite qu'il a effectuée dans la région des Grands Lacs avec le Président de la Banque mondiale en mai est la preuve de son investissement. Nous nous félicitons que la Banque mondiale se soit engagée à fournir une nouvelle contribution d'un milliard de dollars pour des efforts de développement dans la région, essentiels pour reconstruire des communautés appauvries par l'insécurité et l'instabilité prolongées.

De même, nous félicitons M<sup>me</sup> Robinson de ses échanges dynamiques avec le Gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes dont la participation aux efforts en vue d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région est essentielle. Pour que l'Accord-cadre soit efficace, nous devons adopter une approche globale et sans exclusive.

Parallèlement à ces efforts, la SADC accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans le déploiement de la Brigade d'intervention de la Force, qui devrait bientôt être achevé. Une fois pleinement opérationnelle, cette Brigade d'intervention contribuera à réduire la menace que représentent les groupes armés pour l'autorité de l'État en République démocratique du Congo, à assurer la sécurité des civils et à préparer le terrain pour les activités de stabilisation. Nous pensons que cet

organe créé par la Charte continuera de fournir l'appui nécessaire pour que la Brigade d'intervention puisse s'acquitter de son mandat, notamment en s'assurant qu'elle ait les moyens de mener des offensives ciblées et robustes, en faisant preuve d'une grande mobilité et adaptabilité.

Nous sommes préoccupés par le regain de violence dans l'est de la République démocratique du Congo. Les menaces posées par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) sont réelles et il faut y faire face comme prévu par la résolution 2098 (2013), que le Conseil a adoptée le 28 mars. Les récents accrochages entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le M23 à Goma, provoqués par ce dernier, montrent le mépris absolu affiché par ce groupe rebelle. Nous savons tous ce que la Brigade d'intervention de la Force doit faire à ce sujet, de manière unilatérale ou conjointement avec les FARDC.

La SADC est consciente que la Brigade d'intervention ne peut, seule, amener une paix durable, la sécurité, la stabilité et la prospérité en République démocratique du Congo. À cet égard, nous encourageons le recours à tous les mécanismes de dialogue régionaux et sous-régionaux pertinents afin d'établir la confiance si nécessaire entre les parties prenantes nationales ainsi qu'entre les pays voisins.

Nous nous attendons à ce que le Président de la République de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, facilite la conclusion du processus politique. Nous considérons que ces pourparlers politiques, auxquels toutes les parties prenantes participent, contribueront de manière considérable à atteindre les objectifs de paix durable en République démocratique du Congo et dans la région.

C'est dans le même esprit que le sommet extraordinaire de la SADC tenu à Maputo en juin a souligné qu'il était nécessaire d'envisager de faire participer toutes les forces adverses à un effort visant à trouver une solution politique durable dans la région des Grands Lacs dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous lançons de nouveau cet appel aujourd'hui.

Nous avons une occasion exceptionnelle de modifier la façon dont nous traitons nos affaires, en mettant en œuvre, à la lettre et de bonne foi, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La population de l'est de la République démocratique du Congo souffre depuis trop longtemps. Nous saluons

le fait que le Conseil de sécurité restera saisi de cette question.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que les pays membres de la SADC s'associent aux efforts déployés par l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Kavakure** (Burundi) : En ce moment où j'ai l'agréable plaisir de m'adresser au Conseil de sécurité, je voudrais d'entrée de jeu lui présenter les salutations de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, ainsi que celles de tout le peuple burundais.

La situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs revient pour la énième fois à la table des débats dans ce cadre de haut niveau organisé par le Conseil de sécurité en vue de scruter les meilleures approches pour une sécurité, une stabilité et un développement durables dans la région des Grands Lacs. Je voudrais remercier les organisateurs de ce débat et je souhaite que celui-ci soit couronné de succès.

Le Gouvernement burundais salue et soutient fermement tous les engagements et initiatives déjà pris dans le cadre du retour à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs. En effet, le Burundi, siège de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, est partie prenante des engagements pris au niveau de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 et baptisé « Le cadre de l'espoir » par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, S. E. M<sup>me</sup> Mary Robinson.

Le Gouvernement burundais se félicite d'ores et déjà des actions entreprises aussitôt par M<sup>me</sup> Robinson pour mettre en œuvre l'Accord-cadre, notamment l'organisation d'une conférence régionale sur les femmes, la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, tenue à Bujumbura, au Burundi, du 9 au 11 juillet 2013. Le Burundi souscrit entièrement aux résultats de cette conférence axée sur le rôle primordial de la femme dans la mise en œuvre dudit Accord-cadre.

De même, le Gouvernement burundais souscrit entièrement aux résultats de la Conférence ministérielle de haut niveau tenue à Addis-Abeba le 19 juillet 2013, sur

les approches régionales en matière de développement en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013, « Le cadre de l'espoir », pour reprendre l'expression de Mary Robinson.

Pour le Gouvernement burundais, les approches développées dans ces deux conférences de Bujumbura et d'Addis-Abeba sont complémentaires et mettent toutes deux l'accent sur le fait que pour briser le cycle de la violence, il faut mener une action concertée sur des fronts multiples, dont l'autonomisation économique des femmes.

Plus particulièrement lors de la conférence d'Addis-Abeba du 19 juillet, il a été indiqué que la coopération et l'intégration économiques régionales approfondies, et le renforcement des infrastructures et du commerce pourraient promouvoir l'inclusion économique et créer des opportunités pour les groupes défavorisés, les femmes et les jeunes ainsi que renforcer les accords politiques en produisant des résultats concrets.

Aussi, notre délégation a-t-elle plaidé à Addis-Abeba pour le financement rapide des projets intégrateurs présentés par la Communauté économique des pays de la région des Grands Lacs (CEPGL). La CEPGL, dont le siège est situé à Gisenyi, au Rwanda, en face de la ville de Goma, capitale de la province congolaise du Nord-Kivu, au cœur même de la région des Grands Lacs, est en pleine période de relance et mérite beaucoup d'appui pour réaliser ses objectifs.

Les projets intégrateurs présentés par la CEPGL, et validés par la conférence d'Addis-Abeba qui était coorganisée par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, concernent d'abord le secteur énergétique, à savoir la réhabilitation des centrales Ruzizi I et Ruzizi II et la construction de Ruzizi III; ensuite un projet de développement agricole, à savoir la mise en valeur de la plaine de la Ruzizi; et enfin le développement du commerce transfrontalier, notamment par la modernisation de quatre postes sur le modèle de poste frontalier à arrêt unique, ainsi que la construction de marchés et de routes au niveau de ces postes transfrontaliers. Il est important de signaler que le commerce transfrontalier est surtout l'apanage des femmes, raison pour laquelle la conférence d'Addis-Abeba a parlé de modernisation des postes transfrontaliers en mettant l'accent sur le genre.

La conférence d'Addis-Abeba a également reconnu l'importance de la mise en place de corridors de transport au sein de la région, entre la République démocratique du Congo et ses voisins de l'est, et la construction de lignes de chemins de fer devant relier le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi à la République démocratique du Congo.

La conférence d'Addis-Abeba a en outre préconisé l'amélioration des ports existants et la création de nouveaux ports maritimes ainsi que l'amélioration des aéroports nationaux pour les porter aux normes d'aéroports régionaux; la mise en place d'industries pour soutenir le développement agricole grâce à la création d'unités régionales de production d'engrais etc.

Au chapitre des aéroports nationaux, je tiens à souligner le rôle particulier que joue l'aéroport international de Bujumbura au niveau des opérations de relève des unités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et à demander que cet aéroport puisse bénéficier de projets prioritaires pour son développement.

Je termine en formulant le vœu que ce débat ministériel de haut niveau puisse aussi s'approprier les résolutions et décisions prises par la récente conférence de Bujumbura, qui s'est déroulée du 9 au 11 juillet, sur l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, baptisé «Le cadre de l'espoir», ainsi que la dimension développement et intégration régionale qui a occupé la récente conférence ministérielle d'Addis-Abeba en date du 19 juillet 2013.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Nosiviwe Mapisa-Nqakula, Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Mapisa-Nqakula** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour féliciter Monsieur le Président ainsi que le Secrétaire d'État, M. John Kerry, pour l'accession de leur pays à cette importante fonction et leur souhaiter plein succès dans la poursuite de leur présidence du Conseil. Nous félicitons également M. Martin Kobler de sa nomination en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, ainsi que M. Russ Feingold, qui vient d'être nommé Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs. Nous tenons par ailleurs à remercier tous ceux qui ont pris la parole avant nous.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

L'Afrique du Sud attache une grande importance à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. L'Afrique du Sud remercie vivement le Secrétaire général d'avoir accordé une attention particulière à la situation en République démocratique du Congo et salue les progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de ce qui est désormais connu sous le nom de « Cadre de l'espoir ».

Les chances de la paix dans la région sont liées au respect et à la mise en œuvre de ce cadre de l'espoir par tous ses signataires. La visite effectuée en mai par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, est encourageante pour les efforts de paix, tout comme le sont également les visites de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M<sup>me</sup> Mary Robinson, dont les efforts sont capitaux pour favoriser la réussite de l'Accord-cadre. Nous invitons l'Envoyée spéciale à intensifier ses efforts alors qu'elle va concrètement mettre en œuvre son appui aux parties concernées. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement l'approche innovante envisagée, consistant à définir des critères relatifs à la réalisation d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables et pertinents selon un calendrier pré-établi. Nous nous félicitons également que la Banque mondiale se soit engagée à financer à hauteur de 1 milliard de dollars des projets de développement visant à relancer l'économie et à créer des emplois dans la région des Grands Lacs.

Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de créer un mécanisme de suivi national conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à la résolution 2098 (2013). Nous espérons que ce mécanisme entamera ses travaux au plus vite. Nous encourageons le Gouvernement à continuer de prendre des mesures pour honorer les engagements qu'il a contractés en vertu de l'Accord-cadre, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la création d'une force de réaction rapide capable d'assumer, le moment venu, les responsabilités de la Brigade d'intervention de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour

la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de rétablir l'autorité de l'État.

L'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par la situation en République démocratique du Congo. Nous condamnons fermement la poursuite des attaques perpétrées par des groupes armés contre la population du pays en particulier, mais aussi contre la MONUSCO. Nous prenons également note du fait que des milliers de réfugiés ont afflué en Ouganda, tandis qu'un grand nombre de personnes ont été forcées de quitter leurs villages du fait des nouvelles éruptions de violence dans les zones de Kamango et Mataho. Les répercussions humanitaires de ces attaques, en particulier sur les groupes vulnérables, sont clairement un grave sujet de préoccupation.

L'Afrique du Sud réaffirme sa volonté d'appuyer les initiatives de paix en République démocratique du Congo. À cet égard, nos félicitons le Président Museveni des efforts de médiation qu'il a entrepris en vue de faciliter les pourparlers de paix.

Tout en appuyant le déploiement de la Brigade d'intervention de la Force dans l'est de la République démocratique du Congo, nous demeurons convaincus que le rétablissement de la paix et de la stabilité à long terme dans ce pays ne peut être garanti que si l'on trouve une solution politique. En outre, l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins est un ingrédient important de la paix, de la stabilité et de la sécurité. S'agissant de notre contribution à la Brigade d'intervention de la Force, nous sommes en train de mettre la dernière main à notre déploiement conformément aux des engagements que nous avons pris et nous assumerons nos devoirs et nos responsabilités au sein de la Mission.

Enfin, il incombe à chacun d'entre nous de veiller à ce que ce regain d'énergie en faveur du rétablissement d'une paix à long terme soit bien coordonné et durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure.

**M. Vimont** : C'est un privilège de pouvoir, au nom de M<sup>me</sup> Catherine Ashton, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, participer aujourd'hui à cette séance sur la situation dans les Grands Lacs.

Le principe même de cette séance sous la présidence du Secrétaire d'État, M. John Kerry, et en présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, témoigne de notre détermination collective. L'avenir du continent africain, nous le savons tous, se joue dans les différentes régions de ce continent, mais il se joue aussi dans cette région des Grands Lacs. C'est une région où l'Union européenne s'est fortement impliquée, depuis longtemps, dans la recherche d'une paix durable face à des défis extrêmement lourds et complexes. L'Union européenne entend rester engagée dans cette région.

La situation actuelle, esquissée par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, représente une occasion à saisir car elle se base sur une perspective ambitieuse, en abordant volontairement en même temps les multiples dimensions de la crise, qu'elles soient régionales, nationales ou locales.

L'Envoyée spéciale, M<sup>me</sup> Mary Robinson, parle souvent d'un « cadre de l'espoir ». Plusieurs participants ont d'ailleurs mentionné ce point. L'Union européenne ne peut qu'y adhérer pleinement. Malgré les difficultés, ne rien faire n'est pas une option. C'est pourquoi je souhaiterais souligner, comme d'autres l'ont fait avant moi, l'importance pour la communauté internationale d'apporter un soutien sans faille à M<sup>me</sup> Robinson, et plus largement à l'action de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations régionales concernées, en commençant bien évidemment par l'Union africaine. Je veux également ici saluer le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler.

La mise en œuvre de l'Accord-cadre sera complexe, mais elle reste essentielle. C'est en suscitant une adhésion politique ferme, soutenue et cohérente de la part de tous ceux qui ont souscrit à cet accord-cadre que nous pourrons faire la différence et garantir le succès. Il est donc primordial que tous les signataires de cet accord gardent à l'esprit les mêmes objectifs et s'engagent de manière résolue dans sa mise en œuvre effective et sans délai à partir du travail concret effectué par le Comité d'appui technique.

Il ne faut pas nous cacher la vérité, la situation dans les Grands Lacs reste fragile. La souffrance des populations, notamment celle des femmes et des enfants, qui trop souvent sont les premières victimes de la violence, cette souffrance est insoutenable. Si toutes les conditions pour qu'une paix durable puisse enfin s'installer sont maintenant bien identifiées, il importe aussi de ne pas sous-estimer les défis auxquels nous nous confrontons. En particulier, la tension persistante à la

frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda reste un motif de préoccupation alors qu'une dynamique régionale positive est indispensable à la réussite de tout accord dans les Grands Lacs. Il importe donc d'encourager tous les pays de la région sur la voie de la coopération, dans le respect, bien évidemment, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

À cet égard, la tension qui monte sur le terrain depuis plusieurs jours, en particulier autour de Goma, reste préoccupante. Elle risque de raviver à la fois les clivages régionaux et les antagonismes nationaux et locaux. Il est impératif de démanteler tous les groupes armés agissant dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier le Mouvement du 23 mars ainsi que les Forces démocratiques de libération du Rwanda. C'est pourquoi l'Union européenne salue la mise en place de la Brigade d'intervention. Il est important à cet égard de trouver le bon équilibre entre un nécessaire processus politique, d'une part et d'autre part, la capacité de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à créer l'espace pour favoriser cet accord politique.

Par ailleurs, les défis de la gouvernance, et tout particulièrement celui de la réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, restent les piliers indispensables à la stabilité de l'est du pays. Nous appelons le Gouvernement congolais à poursuivre sans relâche la mise en œuvre des engagements auxquels ce pays a souscrit dans l'Accord-cadre.

Cette séance aujourd'hui intervient quelques jours après que les 28 Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté des conclusions sur la région des Grands Lacs. Ces conclusions se sont voulues à la fois politiques et concrètes en prévoyant des actions précises à partir des priorités identifiées par M<sup>me</sup> Robinson pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Ces orientations portent essentiellement sur les objectifs suivants.

Il faut tout d'abord rétablir la confiance et la coopération entre les pays concernés de la région, dans le respect de leur souveraineté respective.

Il faut ensuite accompagner la République démocratique du Congo dans l'effort qu'elle doit fournir pour mettre fin à des fragilités structurelles dans l'est du pays et améliorer ainsi la gouvernance et la sécurité locales tout en rétablissant des consensus entre les différentes communautés.

Je souhaiterais à ce titre souligner le rôle central, je l'ai déjà mentionné, que la réforme du secteur de la sécurité doit revêtir. Dans l'appui aux autorités congolaises, l'Union européenne et ses États membres se tiennent prêts à remplir leur part du contrat. Il est toutefois indispensable que la MONUSCO puisse rapidement définir ses propres priorités dans ce domaine clef afin de contribuer à une répartition des tâches et à une clarification des efforts qui seront demandés aux uns et aux autres.

Il s'agit aussi de promouvoir une vision partagée par tous les pays de la région en matière de démocratie et de droits de l'homme, sur la base d'un système politique ouvert et d'élections transparentes. Ceci est d'autant plus important avec le cycle électoral qui s'ouvre dans la région à partir de 2015. Enfin, il faut créer surtout une dynamique économique régionale forte au bénéfice de tous afin de consolider les acquis de la paix et de la sécurité et de ce point de vue, l'Union européenne reste disposée à maintenir et à poursuivre son assistance dans tous les domaines qui ont déjà été les siens depuis quelques années.

Je terminerai en soulignant que si la promotion de la paix et le développement dans la région des Grands Lacs peuvent, et doivent, être encouragés et partagés par la communauté internationale, de tels objectifs ne pourront être mis en œuvre sans une appropriation des gouvernements, de la société civile et des autres acteurs régionaux et locaux influents. Il faut donc que tous assument aujourd'hui leurs responsabilités et saisissent l'occasion qui leur est offerte par la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Nous sommes à un moment crucial dans la longue histoire de la région des Grands Lacs. Nous ne devons pas manquer ce rendez-vous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Envoyé spécial du Ministère belge des affaires étrangères pour la région des Grands Lacs.

**M. De Coninck** (Belgique) : Au nom du Ministre belge des affaires étrangères, je voudrais à mon tour vous remercier, Monsieur le Président, de l'organisation du présent débat, qui permet de faire un bilan à mi-parcours entre la première réunion de suivi à « 11+4 » de l'Accord-cadre qui s'est tenue à Addis-Abeba à la fin du mois de mai et la deuxième, qui aura lieu fin septembre en marge de l'Assemblée générale.

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, et à titre national, souhaite ajouter les éléments suivants.

Mon pays estime que l'Accord-cadre constitue une occasion unique d'apporter une solution durable à la crise qui sévit dans la région des Grands Lacs depuis bientôt 20 ans. Nous soutenons la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), que nous voulons efficace et crédible. Nous soutenons également l'action diplomatique de l'Envoyée spéciale du Secrétaire-général, M<sup>me</sup> Robinson. La Belgique, à travers ses nombreux contacts bilatéraux et son expertise, mais aussi comme partenaire international mentionné dans l'Accord-cadre, est disposée à contribuer activement à la recherche de solutions concrètes.

Nous notons des signes encourageants : le Comité technique de soutien du Mécanisme de suivi régional élabore une liste de « benchmarks »; la République démocratique du Congo a, de son côté, mis en place un mécanisme de suivi national; M<sup>me</sup> Robinson a réuni à Bujumbura une conférence importante sur le rôle des femmes dans la paix, la sécurité et le développement; et une première réunion constructive sur la coopération régionale s'est tenue la semaine dernière à Addis-Abeba.

Le processus demeure toutefois fragile : les risques d'un dérapage, qui annulerait les progrès relatifs constatés depuis la signature de l'Accord-cadre, sont réels. Tout ralentissement ou toute perte du « momentum » risquerait de fragiliser davantage le processus. À cet égard, je souhaiterais plus particulièrement développer trois points qui selon nous méritent une attention particulière.

Premièrement, il se dessine une dangereuse fissure entre le moyen et le court terme. La mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre, tels que le développement régional, le rétablissement de l'autorité de l'état dans l'Est congolais et les réformes à réaliser sont des objectifs fondamentaux à atteindre à moyen terme. Mais ces objectifs sont tributaires d'une résolution à court terme de la crise actuelle dans le Nord-Kivu. Il nous semble donc essentiel que la communauté internationale continue d'insister de manière unanime pour que cessent les violences dont sont victimes les populations civiles. La rébellion du M23 doit cesser de menacer la ville de Goma, déposer les armes et renoncer à ses velléités d'instaurer une administration parallèle. À ce sujet, notre attention a été attirée par

l'appel des États-Unis concernant le soutien extérieur à ce mouvement.

Deuxièmement, il conviendrait de clarifier, selon nous, l'articulation entre les actions de la Brigade d'intervention de la MONUSCO contre les groupes armés et un programme crédible de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), voire de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation (DDRRR). Il y va notamment de l'efficacité et de la crédibilité des actions de la Brigade d'intervention.

Le troisième point concerne la réforme du secteur de la sécurité, en particulier la réforme de l'armée en République démocratique du Congo, qui est un élément essentielle, mais qui est parfois sujet de malentendus entre la communauté internationale et la République démocratique du Congo. Il est souhaitable qu'un dialogue plus structuré s'établisse entre les autorités congolaises concernées et les partenaires du Congo en matière de coopération militaire. Le Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité qui précisent son mandat, a un rôle essentiel à cet égard. La Belgique, quant à elle, poursuit sa coopération bilatérale, et elle a l'intention de continuer; elle est très active dans ce domaine et elle est disposée à participer à cet exercice de dialogue plus structuré.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tanzanie.

**M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la présidence des États-Unis, de la convocation de cet important débat à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Le message qu'ont transmis au Conseil aujourd'hui le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres a ravivé notre sentiment d'engagement et d'espoir. C'est dans cet esprit que nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants du Mozambique et de l'Ouganda au nom, respectivement, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Nous aimerions toutefois ajouter quelques perspectives à cette discussion. Premièrement, nous

redisons tous nos espoirs, et réaffirmons notre appui inébranlable, à l'égard de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui nous donne une réelle occasion de sortir de la spirale de violence et d'instabilité qui met à mal notre région depuis trop longtemps. Cette violence a fauché des millions de vies et infligé pendant des années des souffrances insensées à des civils innocents, comme l'a souligné M. Kerry.

Avec l'adoption de l'Accord-cadre et la mise en place du Mécanisme de suivi régional, nous nous sommes engagés sur un important chemin, un chemin unique en son genre, qui mène à l'objectif longtemps attendu d'une paix et d'une stabilité durables, ainsi que de la prospérité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Et nous remercions le Secrétaire général d'avoir fait état de ces évolutions dans le rapport dont le Conseil est saisi (S/2013/387).

Deuxièmement, nous souhaitons faire écho à l'appel lancé par le Président Kikwete. La solution au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo ne sera pas militaire mais politique et la réalisation de cet objectif dépasse la mise en œuvre même de l'Accord-cadre. Nous nous félicitons, par conséquent, de certains des événements positifs enregistrés dans ce domaine : les réformes sont en cours en République démocratique du Congo; la Communauté économique des pays des Grands Lacs est relancée; et l'on parle actuellement de renforcer l'intégration et la coopération entre certains des membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que d'une relance de la coopération bilatérale et internationale dans les domaines du commerce, des échanges et de l'investissement.

Mais il y a également des questions préoccupantes qui nécessitent une attention urgente. Le processus politique envisagé dans l'Accord-cadre doit être redynamisé. D'aucuns seraient trop heureux de créer des diversions aux problèmes qui nous préoccupent. Notre attention à tous, ainsi que celle du Conseil, doit se porter sur la volonté inébranlable de réussir. Nous ne devons donc pas céder à ces forces destructrices.

C'est en ce sens que nous pensons que les pourparlers de Kampala, menés sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, méritent notre appui, et nous félicitons le Président Museveni et le Gouvernement ougandais de leurs efforts. Nous devons continuer sans relâche de promouvoir et encourager le dialogue et les

négociations en vue de renforcer la confiance mutuelle entre les parties, qui partagent de toute évidence notre vision de paix et de stabilité dans la région. De même, nous devons continuer d'encourager les gouvernements concernés de la région à dialoguer avec tous les groupes politiques dont la rébellion est la principale cause de la violence et de l'instabilité qui perdurent dans l'est de la République démocratique du Congo et dans d'autres zones de la région.

Nous devons également être suffisamment audacieux et honnêtes pour admettre que ce n'est que grâce à un processus de conciliation intégral que nous parviendrons véritablement à instaurer une paix à long terme, qui nous échappe depuis des décennies. Nous ne pouvons pas être sincères dans les objectifs de l'Accord-cadre si nous continuons de négliger cette réalité fondamentale. Le Conseil a été témoin d'innombrables cas où des ennemis déclarés n'ont pu faire la paix que par la négociation et le dialogue. C'est en réalité l'esprit du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Désigner un bouc émissaire n'a jamais été un outil efficace de diplomatie, et certainement pas de règlement des conflits.

Troisièmement, nous tenons à affirmer notre appui au déploiement complet de la Brigade d'intervention, une composante robuste de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), mandatée par le Conseil, à laquelle la République-Unie de Tanzanie fournit des contingents. La Brigade mérite tout notre appui, et en particulier celui du Conseil. On ne saurait la calomnier par des allégations sans fondement.

La République-Unie de Tanzanie a eu le privilège de siéger au Conseil. Nous avons considéré notre statut de membre comme un mandat de confiance envers l'Afrique et la communauté internationale. Nous étions bien conscients que cette confiance s'accompagnait de responsabilités, de prérogatives et d'une certaine probité. Il ne doit jamais y avoir d'intention d'abuser ou d'utiliser à mauvais escient ce mandat, et il doit s'exercer avec un grand sens de la droiture, de l'équilibre et du devoir.

Malheureusement, les récentes allégations formulées à l'encontre de la Brigade d'intervention et de ses chefs reflètent une tendance qui doit tous nous préoccuper – une tendance à calomnier ceux qui ont été mandatés et ont agi de bonne foi dans l'est de la République démocratique du Congo. Récemment, le Groupe d'experts qui avait été créé par le Conseil a



fait l'objet d'allégations malveillantes et infondées. Le Conseil doit exiger des preuves et agir avec détermination pour protéger les personnes assumant ces nobles responsabilités.

Nous félicitons néanmoins le Conseil de l'appui sans faille qu'elle apporte à la MONUSCO dans l'exécution de son mandat alors qu'elle doit faire face à un déluge de campagnes de dénigrement de la part de certains groupes rebelles et autres détracteurs. À notre avis, ces campagnes ne visent qu'à saper la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et à faire échouer le mandat de la MONUSCO. Mais nous sommes convaincus que la communauté internationale prévaudra. Aucune force ni même aucune campagne de propagande destructrice ne saurait surpasser notre désir d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans la région des Grands Lacs. C'est "le cadre de l'espoir" que la République-Unie de Tanzanie soutient, et continuera de soutenir fermement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Congo.

**M. Balé** (Congo) : Dès l'abord, je voudrais dire la haute appréciation de ma délégation de voir le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, présider la présente séance ministérielle du Conseil. Sa présence en ce jour parmi nous traduit tout l'intérêt que les États-Unis portent sur la situation tragique qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo, et qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387), publié le 28 juin 2013, il y a à peine un mois, conserve encore toute sa pertinence à l'aune des derniers développements que vit ce pays voisin. La résurgence des combats donne la pleine mesure de la volatilité de la situation et de l'ampleur des défis à relever, non seulement par rapport à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, mais aussi en considération du drame humanitaire et des violences de tout genre qu'ils engendrent, particulièrement à l'encontre des populations civiles, parmi lesquelles les femmes et les enfants semblent en être les victimes de prédilection. Mon pays, qui condamne fermement toutes ces formes de violence, estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour mettre un terme aux souffrances des populations de l'est de la République démocratique du Congo.

La détérioration de la situation, aussi tragique soit-elle, ne peut entamer la volonté maintes fois renouvelée de nos chefs d'État qui, en faisant le vœu d'appuyer l'initiative du Secrétaire général par leur engagement en faveur de l'Accord-cadre, ont dans un élan commun fait le pari de relever le défi de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo, et dans la région des Grands Lacs en général. En s'appropriant cet important instrument, ils revendiquent la part qui leur revient pour sortir ce pays frère de son destin tragique de déstabilisation et de guerres récurrentes qui entravent sa marche vers le développement. En témoignent le déploiement en cours des contingents devant constituer la Brigade d'intervention; les mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo telles qu'annoncées par son ministre des affaires étrangères ici-même, en vertu de ses obligations; et la participation active des hauts représentants et chefs d'État au Comité d'appui technique, qui a déjà tenu deux réunions à Nairobi en l'espace d'un mois.

Considéré à juste titre par le Secrétaire général comme étant une des initiatives diplomatiques et politiques inspirées par l'Accord-cadre, le mini-sommet initié par le Président Denis Sassou Nguesso à Oyo, en République du Congo, et qui a réuni le 24 mars les Présidents Joseph Kabila Kabange de la République démocratique du Congo, Paul Kagamé du Rwanda et Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda, un mois seulement après la signature de l'Accord-cadre, le 24 février à Addis Abeba, constitue à nos yeux un appoint pour donner vie à cet important instrument. Il sert en même temps de terreau au renforcement de la confiance entre les parties concernées. Il en est de même des concertations qu'il tient à diverses occasions avec ses pairs. Il est évident que l'exécution de tout accord, même signé de bonne foi, ne peut prospérer que dans un climat de confiance mutuelle.

C'est dans ce registre qu'il faut aussi inscrire les récentes consultations qu'il venait d'avoir, le 19 juillet à Brazzaville avec le Président Kabila Kabange. À cette occasion, le Président Sassou Nguesso a réaffirmé sa disponibilité à contribuer à toute démarche et à appuyer tous les efforts visant la recherche d'une paix durable dans ce pays frère.

Je me permets d'associer à cet engagement de nos chefs d'État la détermination de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M<sup>me</sup> Mary Robinson, dont l'action constitue un véritable ressort pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Je voudrais

particulièrement souligner l'intérêt que mon pays attache aux consultations régulières qu'elle organise avec les pays signataires et leurs représentants à New York. Cette démarche correspond à notre vision du partenariat que l'ONU doit développer avec les pays de la région, en s'appuyant sur les efforts et les initiatives déployés tant au niveau régional que sous-régional. Le Congo soutient son action et exhorte les pays de la région ainsi que la communauté internationale à l'accompagner dans la mise en œuvre de sa feuille de route.

Dans la même veine, le Gouvernement de mon pays en appelle au Conseil pour qu'il s'emploie à mettre effectivement en œuvre toutes les dispositions de la résolution 2098(2013), tout en encourageant les parties concernées à privilégier autant que possible le dialogue.

C'est ici le lieu d'en appeler au strict respect par tous des dispositions de l'Accord-cadre, un mécanisme qui constitue une opportunité indéniable pour la paix et la stabilité, non seulement de la République démocratique du Congo, mais de la région des Grands

Lacs dans son ensemble. L'appartenance à un même espace géographique et l'intérêt de concentrer toutes nos forces au service du développement économique et social partagé nous y obligent.

Pour que l'Accord-cadre dans son approche intégrée "paix, sécurité et développement" tienne toutes ses promesses, il faut que chacune des parties prenantes—signataires, garants, communauté internationale—tienne ses engagements pour qu'enfin la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs conjurent les démons de l'instabilité chronique et des guerres à répétition et que naisse auprès de ces populations longtemps meurtries l'espérance d'un avenir plus sûr et prospère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres noms inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 55.*